



VSB France publie sa première charte de coactivité agrivoltaïque

Nîmes (France), le 24 septembre 2026 – **A l'occasion de sa participation à la 3ème édition des Rencontres de l'agrivoltaïsme*, VSB France, producteur d'électricité, produit sa charte de coactivité agrivoltaïque et réaffirme son objectif : atteindre un volume de nouveaux projets en développement paritaire sur les deux énergies.**

L'agrivoltaïsme, une synergie au service d'une agriculture responsable

Le monde agricole est confronté à de multiples crises qui menacent sa pérennité et sa rentabilité. L'agrivoltaïsme peut contribuer à sécuriser les revenus agricoles, tout en valorisant des terres moins fertiles ou touchées par les aléas climatiques. Toutefois, implanter un parc agrivoltaïque entraîne de nécessaires adaptations des méthodes de travail pour l'exploitant agricole et des contraintes à intégrer. Il est donc important pour le développeur de travailler en toute transparence avec les exploitants agricoles afin que le projet soit un succès.

C'est pour s'en assurer, garantir la conformité à la loi (qui dispose que l'activité agricole doit rester l'activité principale) et installer des bonnes pratiques, que VSB France a élaboré une charte de coactivité. Cette dernière accompagne le projet dès le début et rappelle les étapes de développement et de maintenance d'un parc pour en garantir la bonne exploitation et le respect de l'exploitation agricole. Son objectif est de favoriser la transparence entre les acteurs, d'anticiper les étapes, et d'établir des règles de collaboration en matière de sécurité, accessibilité, agenda et suivi réglementaire.

Développer un agrivoltaïsme responsable en capitalisant sur le savoir-faire des équipes

Le développement de l'agrivoltaïsme s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de VSB France qui vise la parité des énergies. Pour se faire, VSB a choisi de privilégier des exploitations d'élevage ainsi que de grandes cultures sur tout le territoire national.

VSB France a renforcé son investissement dans la formation de son équipe afin de développer leurs compétences dans le domaine agricole. Plusieurs collaborateurs historiquement spécialisés dans l'éolien ont ainsi été accompagnés dans l'acquisition de nouvelles expertises. VSB

Contact Presse

Nadège Chapelin

Tel. 06 52 50 33 58
n.chapelin@nc-2.com

VSB France

Siège social

50 avenue Jean Jaures
30900 Nîmes
Tel. 04.66.21.78.43

www.vsb-energies.fr



France a également développé une ingénierie financière et juridique appliquée à l'agrivoltaïsme.

« Les agriculteurs sont des entrepreneurs qui savent faire évoluer leurs entreprises et leurs méthodes avec une spécificité : ils travaillent le plus souvent sur un cycle annuel ou pluri-annuel. Il est donc particulièrement important d'anticiper avec eux les adaptations nécessaires à l'implantation d'un projet agrivoltaïque », explique **Maël Lagarde DG/Gérant de VSB France**. « Ils sont aussi demandeurs de transparence autour de la notion de coactivité. Notre charte est là pour ça : poser les sujets, et répondre à toutes les questions. »

*La troisième édition des Rencontres de l'agrivoltaïsme se tiendra le 24/09/2026 au siège de Chambres d'agriculture France, à Paris. Au programme : déploiement des projets, suivi agronomique, assurance, raccordement aux réseaux et stockage de l'électricité.

[A propos de VSB France](#)

Installée à Nîmes, VSB France s'affiche depuis 25 ans comme un des acteurs majeurs du secteur de l'énergie renouvelable en France. Reconnue pour son savoir-faire et la qualité de ses projets, VSB France couvre l'intégralité de la chaîne de valeur : du développement à la valorisation et la production d'énergies renouvelables en passant par le financement, la construction, l'exploitation et la gestion administrative. Avec 5 agences réparties sur tout le territoire, VSB France gère des actifs éoliens et solaires totalisant plus de 500 MW, produisant l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 500 000 habitants.